

Phytolice, tout ce que vous devez savoir en cette fin d'année

Savez-vous quand votre phytolice arrive à échéance ? Savez-vous où trouver cette information ? Quelles sont les démarches à entreprendre pour être en ordre ?

À partir du 25 novembre et jusqu'à la fin de l'année, le SPF Santé publique enverra à tous les détenteurs d'une phytolice arrivant à échéance en novembre 2020 une communication par email ou par courrier postal¹. Celle-ci a informera chaque détenteur du statut de sa phytolice : numéro, fin de validité, nombre de formations suivies/à suivre.

Vous n'avez pas reçu cette communication ?

- Votre phytolice expire peut-être plus tard (novembre 2021, 2022...). Cette information se trouve dans votre compte en ligne ou sur la copie de votre licence (voir question suivante).
- L'adresse email renseignée dans le compte en ligne n'est plus la bonne. Vous pouvez vérifier celle-ci et la modifier dans votre compte en ligne.
- Vous n'avez pas renseigné d'adresse email lors de votre demande de licence, vous recevrez donc un courrier d'ici la fin décembre.

Comment accéder à mes données phytolice ?

En allant consulter votre compte en ligne. Il s'agit de votre espace personnel contenant les informations relatives à votre phytolice (numéro, date d'expiration, formations suivies, adresse email...) et accessible via le site www.phytolice.be.

Vous pouvez accéder à votre compte en utilisant un lecteur de carte d'identité, ou l'application [itsme](#)[®]. Cette application vous permet, après un enregistrement préalable effectué à l'aide d'un lecteur de carte d'identité, de vous connecter aux portails des services publics uniquement à l'aide de votre smartphone.

Pas internet à la maison ? Pas de lecteur de carte ? N'hésitez pas à demander à un voisin, un ami ou à un membre de votre famille s'il dispose d'un lecteur de carte. Les guichets d'entreprises et certaines administrations communales sont équipés et peuvent également vous aider.

Le Service Produits phytopharmaceutiques et Engrais du SPF est aussi à votre disposition. Il est joignable par email phytolice@health.fgov.be ou par téléphone au 02 524 97 97.

Vous avez également la possibilité d'obtenir une **copie de votre phytolice** via la page « Consulter ma phytolice » du site www.phytolice.be. En entrant votre numéro de registre national, vous recevrez un document PDF par email reprenant les informations suivantes : numéro de phytolice, date de validité, statut, formations suivies.

Ma phytolice P1 ou P2 expire en novembre 2020 et j'ai suivi toutes mes formations

Votre nouvelle phytolice s'affiche dans votre compte en ligne et débutera dès l'expiration de la phytolice existante.

¹ En fonction des préférences indiquées lors de la demande de phytolice.

Ma phytolice NP ou P3 expire en novembre 2020 et j'ai suivi toutes mes formations

Vous recevrez une facture du SPF Santé publique. Dès réception du paiement, votre nouvelle phytolice s'affichera dans votre compte en ligne et débutera dès l'expiration de la phytolice existante.

Je ne souhaite pas prolonger ma phytolice, que dois-je faire ?

Rien. Celle-ci expirera à la date d'échéance. Vous n'aurez donc plus de phytolice après cette date.

Je dois encore suivre des formations, quand ont-elles lieu et comment m'y inscrire ?

L'agenda en ligne des formations phytolice est disponible via ce lien : www.pwrrp.be/agenda-phytolice. Cet agenda est mis à jour chaque semaine, n'hésitez pas à l'ajouter dans vos favoris et à le consulter régulièrement. Les inscriptions aux formations se font directement auprès des centres de formation.

Quelle est la date limite pour suivre les formations continues ?

Il est conseillé de suivre la dernière activité de formation au plus tard un voire deux mois avant la fin de validité de votre phytolice.

Puis-je participer à une formation organisée en Flandre ?

Oui.

Vous avez des questions concernant la phytolice ?

La cellule phytolice de l'asbl CORDER est là pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à la contacter par email (info@pwrrp.be) ou par téléphone (au 010/47 37 54) tous les jours entre 9h et 17h.